



Droit entre les locataires

Par **Julien**, le **20/03/2012 à 22:02**

Bonjour,
Voilà mon problème, après avoir vécu en couple dans un appart au deux nom, nous devons rendre le bail, j'ai donc envoyé une lettre AR pour prévenir de mon départ, la personne avec qui je vivais ne l'a pas fait et saccagé l'appartement, Maintenant les huissiers me demande de rembourser les dégâts via une injonction, car l'autre personne est introuvable
Que dois je faire pour régler ce problème?

Par **cocotte1003**, le **21/03/2012 à 01:56**

Bonjour, comme dans votre bail il doit y avoir une clause de solidarité qui ne s'éteint qu'en fin de période triennale, soit 3 ou 6 ou 9 ans après la date d'effet du bail, vous êtes solidaire du paiement des loyers et des dégâts. Vous devez payer et vous retourner contre votre ex pour qu'il vous rembourse, cordialement